

# Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 17.03.2021

## Identification du produit :

Nom commercial **CreativEpoxy Pigment Powder  
Metallic FireRed**

Usage Pigment de résine époxy

## Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH  
Am Linthli 2  
CH-8752 Näfels  
Tel +41 (0)44 730 40 50  
verkauf@anwandervertrieb.ch

**Numéro d'urgence national :** **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

---

## Informations pour les utilisateurs concernant :

**Rubrique 7** /

**Rubrique 8** valeurs limites générales pour les poussières:  
VME 3 mg/m<sup>3</sup> (alvéolaire); 10 mg/m<sup>3</sup> (inhalable)  
Fluorures (CAS 16984-48-8) VME 1 mg/m<sup>3</sup> (i);  
VLE sur une courte durée 4 mg/m<sup>3</sup> (i)  
SSc, R, B; HSE, NIOSH, OSHA

**Rubrique 13** Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

**Rubrique 15** /

---

Page de garde élaborée le : 25.06.2021

---

## ! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** CreativEpoxy Pigment Powder Metallic FireRed  
Art-Nr: 1.0820.15470.15481  
UFI: / BAuA Nr.: - / -

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Pigment für Epoxy Harz

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 37 80, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

#### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Téléphone +49 40 511 37 80  
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures  
d'ouverture du bureau.

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

#### Indications complémentaires

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

#### Consignes de sécurité

##### Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

##### Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**  
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## ! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
12003-38-2	234-426-5	Fluorphlogopite (synthétique)	50 <= 100 /	

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
12003-38-2	Fluorphlogopite (synthétique)	01-2119971065-37-XXXX

#### Remarques complémentaires

Le mélange ne contient pas de substances dangereuses.

## ! RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs, consulter un médecin.

#### ! Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### ! Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritations cutanées existantes et persistantes, consulter un médecin.

#### ! Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Enlever les lentilles de contact.

En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.

#### ! Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

---

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Aucune information disponible.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyen d'extinction**

#### **Agents d'extinction appropriés**

adapter les mesures d'extinction au feu environnant  
mousse stable aux alcools  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information disponible.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

#### **Remarques diverses**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation de poussières.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Ne pas respirer les poussières.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éviter le dégagement de poussières.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.  
Ramasser mécaniquement.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Évacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Les dégagements de poussière qui ne peuvent pas être évités, doivent être absorbés régulièrement.

Ne pas respirer les poussières.

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer la poussière.

#### Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de** 13  
**stockage (RFA)**

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

---

## ! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ! Remarques complémentaires

-  
-  
-

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussière, porter un masque antipoussière.

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

#### Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Il est recommandé de vérifier la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications spécifiques auprès du fabricant de gants.

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété.

**! Protection des yeux**

lunettes de protection

**Autres mesures de protection**

vêtement de protection léger

**! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect	Couleur	Odeur
poudre	rouge	Aucune information disponible.

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non déterminé				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

#### **Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

#### **Propriétés explosives**

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

#### **9.2. Autres informations**

voir fiche technique

## **! RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Risque de coups de poussière.

### **10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

### **Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### **Informations diverses**

Nous recommandons, en règle générale, d'éviter tout contact avec des réactifs chimiques forts, comme les acides, les solutions basiques, les agents d'oxydation et de réduction.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Pas d'effet d'irritation connu.			
<b>Irritation des yeux</b>	Pas d'effet irritant connu.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			

#### Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>				Aucune preuve de génotoxicité.
<b>Tératogène</b>				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.
<b>Cancérigène</b>				Aucune preuve d'effets cancérogènes possibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucun effet connu.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu.

#### Danger par aspiration

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration.

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.  
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>				Les méthodes permettant de déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

### Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

---

## ! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation nationale

**Classe de danger pour l'eau** - selon AwSV (RFA)  
nwg - ne présent pas de risque de contamination des eaux.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

### Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.